

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3540)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 8

présenté par

Mme Untermaier, Mme Pau-Langevin, Mme Karamanli, M. Saulignac, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, M. Hutin, Mme Jourdan, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 7

I. – À la première phrase de l’alinéa 2, substituer aux mots :

« cent soixante-quinze »

les mots :

« cent quatre-vingt six ».

II. – En conséquence, après l’alinéa 6, insérer l’alinéa suivant :

« 5° Onze personnalités qualifiées dans le domaine des arts et de la culture. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation du monde des arts et de la culture au sein du CESE.

Il s'agit en effet d'un domaine essentiel et pourtant aucune représentation n'est prévu par le texte de réforme de cette institution.

Si le CESE est une assemblée du long terme il est indispensable que l'art y trouve sa place.